



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2025-193

PUBLIÉ LE 11 JUILLET 2025

Sommaire

84_DRAAF_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale

84-2025-07-11-00002 - Arrêté n° 2025/07-42 du 11 juillet 2025 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département du Rhône (6 pages)

Page 3

84-2025-07-11-00001 - Arrêté n° 2025/07-43 du 11 juillet 2025 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de la Loire (6 pages)

Page 9

La Préfète

Lyon, le 11 juillet 2025

ARRÊTÉ n° 2025/07-42

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2025/01-01 du 2 janvier 2025 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département du **Rhône** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
DUTANG Stéphane	GENAY	14,92	FLEURIEU-SUR-SAONE, MONTANAY	03/05/2025
DUSSUYER Emilien	VILLECHENEVE	16,79	VILLECHENEVE	07/05/2025
GAEC DES PINASSES	COISE	11,97	COISE, LARAJASSE	07/05/2025
EARL DU CAPRICORNUS	DEUX-GROSNES	26,21	DEUX-GROSNES	08/05/2025
SCEA LA FERME DU CORRANDIN	CHAPONOST	16,57	BRINDAS, CHAPONOST	09/05/2025
EARL LE TRESOR DES MOINES	BLACE	8,39	COGNY, VILLE-SUR-JARNIOUX, RIVOLET	13/05/2025
EARL DE BERNOUD	CIVRIEUX	8,99	FLEURIEU-SUR-SAONE, MONTANAY, NEUVILLE-SUR-SAONE,	14/05/2025
CICCONE Ludivine	MORNANT	1,75	SOUCIEU-EN-JARREST	15/05/2025
EARL VALANCIN BLAZY	CHAPONNAY	126,32	LUZINAY, CHAPONNAY, MARENNES, MIONS, SIMANDRES	16/05/2025
SCEA LES VERGERS DES FAYES	BESSENAY	21,22	BRULLIOLES, BESSENAY, SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST	16/05/2025
EARL PERROUD	BEAUVALLON	13,46	GIVORS	16/05/2025
GAEC ROCHER	THIZY-LES-BOURGS	37,60	THIZY-LES-BOURGS	16/05/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
SCEA OH (Olivier HACHAIN)	POMMIERS	24,10	POMMIERS, VAL D'OINGT, LACENAS, PORTE DES PIERRES DOREES, ANSE	19/05/2025
EARL LES ECURIES NATURE WESTERN	LONGESSAIGNE	31,16	LONGESSAIGNE, SAINT-CLEMENT-LES-PLACES, MONTROTTIER, BESSEY	20/05/2025
DELORME Eric	MONTAGNY	10,00	SAINT-LAURENT-D'AGNY	21/05/2025
GAEC DE LA PAIX	DEUX-GROSNES	12,07	DEUX-GROSNES	22/05/2025
EARL DEBISE PATRICK	DEUX-GROSNES	0,91	DEUX-GROSNES	22/05/2025
GAEC LES TRESORS DE LA NATURE	SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET	5,48	SAINT-CLEMENT-LES-PLACES, SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET	23/05/2025
SILVESTRE Pascal	TOUSSIEU	16,80	TOUSSIEU, SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU, SAINT-BONNET-DE-MURE,	23/05/2025
GUILLARD Pierre	OINGT	3,37	OINGT	24/05/2025
GAEC DES BONNEGOUTTES	MEYS	5,23	MEYS	24/05/2025
DEVAY Jean Gabriel	BULLY	0,92	SAINT-GERMAIN-NUELLES	27/05/2025
BOULUD Romain	CHASSIEU	26,57	CHASSIEU, DECINES-CHARPIEU	27/05/2025
EARL DES DEUX CHENES	LARAJASSE	37,44	LARAJASSE, SAINT-MARTIN-EN-HAUT	27/05/2025
LIMONGI Maxime	QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS	10,16	QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS	29/05/2025
EARL DE LYS (DELORME Sylvie)	CHAMBOST-LONGESSAIGNE	1,39	CHAMBOST-LONGESSAIGNE	30/05/2025
VEILLON Gatien	VILLECHENEVE	2,50	VILLECHENEVE	30/05/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
ASTÉ Cécile	MONTROTTIER	1,50	BESSENAY	30/05/2025
MUSINSKI Maurice	VAL-D'ISERE	0,25	FLEURIE	30/05/2025
BERTHIER Simon	SAINT-ROMAIN-DE-POPEY	37,14	SAINT-ROMAIN-DE-POPEY, SAINT-FORGEUX, ANCY, LES OLMES,	30/05/2025
GAEC LA GRANGE AUX FRUITS	AVEIZE	15,55	AVEIZE	02/06/2025
ACI LES POTAGERS DU GARON	GRIGNY	0,22	MILLERY	02/06/2025
GAEC DU PETIT PLATEAU	SAINT-MARTIN-EN-HAUT	13,33	SAINT-MARTIN-EN-HAUT	02/06/2025
DUPUIS Jean-Luc	SAINT-FORGEUX	9,98	SAINT-FORGEUX	02/06/2025
GOUTAGNY Hubert	AVEIZE	4,44	AVEIZE	03/06/2025
GAEC DES 2 TILLEULS	HAUTE-RIVOIRE	5,94	MEYS, HAUTE-RIVOIRE	05/06/2025
SUBLET GARIN Marc	GENAS	1,52	GENAS	05/06/2025
EARL DE LA VIGNERME	CORBAS	5,83	COMMUNAY, SIMANDRES	07/06/2025
LAFAY Clément	VIOLAY	57,29	JOUX	07/06/2025
CABOUX Sylvain	THIZY-LES-BOURGS	85,55	THIZY-LES-BOURGS, COURS	10/06/2025
DESBAT Julien	GRANDRIS	100,79	LAMURE-SUR-AZERGUES, CHAMBOST-ALLIERES, GRANDRIS, SAINT-CYR-LE-CHATOUX, SAINT-NIZIER-D'AZERGUES	10/06/2025
GOBBA Elisabeth	LA CHAPELLE-VILLARS	0,66	CONDRIEU	10/06/2025
GAEC ELEVAGE BROSSARD	MESSIMY	44,27	BRINDAS, POLLIONNAY, MESSIMY, THURINS, VAUGNERAY	10/06/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DU LEVAIN	DEUX-GROSNES	31,48	DEUX-GROSNES	11/06/2025
MALARD Maxime	BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	1,58	BEAUJEU, LANTIGNIE	12/06/2025
GAEC BELLE VUE	SAINT-VINCENT-DE-REINS	3,23	SAINT-VINCENT-DE-REINS	13/06/2025
EARL DOMAINE LONGERE	VAUX-EN-BEAUJOLAIS	0,53	CERCIÉ	14/06/2025
GAEC DES VERNES	DEUX-GROSNES	28,57	DEUX-GROSNES	17/06/2025
LAPALU Clarisse	SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE	7,92	SAINT-ETIENNE-DES-OULLIERES, SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE	18/06/2025
GAEC LA FERME DE BERTHOU	TARARE	153,11	TARARE, VALSONNE, SAINT-CLEMENT-SUR-VALSONNE	19/06/2025
GAEC DE CHARRUGE	SAINT-BONNET-DES-BRUYERES	134,44	SAINT-BONNET-DES-BRUYERES, DEUX-GROSNES	19/06/2025
ANTONAS Filakouris	LILLE	0,25	EMERINGES	24/06/2025
PERNOT Rémy	REGNIE-DURETTE	1,05	LE PERREON	24/06/2025
GEOFFRAY Cédric	MONTANAY	9,35	MONTANAY	25/06/2025
SAS AME BLANCHE	LYON	12,92	CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS, LANCIE, SAINT-JEAN-DES-VIGNES, MORANCE	26/06/2025
EARL VERMOREL DIDIER et AYMERIC	FLEURIE	18,19	FLEURIE, CHENAS, ROMANECHETHORINS, LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY, FLEURIE, LANCIE, SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES,	27/06/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus partiel ou total d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département du **Rhône** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Commune(s) des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GENTY Noël	SAINT-DIDIER-SUR-BEAUJEU	6,93	0		22/05/2025
GAEC DU MANIPAN	POMEYS	12,62	4,49	LA CHAPELLE-SUR-COISE	05/06/2025

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires du **Rhône** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt et par délégation,
Le directeur régional adjoint

Guillaume ROUSSET

La Préfète

Lyon, le 11 juillet 2025

ARRÊTÉ n° 2025/07-43

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2025/01-01 du 2 janvier 2025 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de la Loire :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
EARL DU BOBET (COQUARD Sophie et Olivier)	CHAMBOST-LONGESSAIGNE	1,18	PANISSIERES	05/05/2025
VENET Nicolas	ARTHUN	2,92	BUSSY-ALBIEUX	06/05/2025
CHAUDIER Nicolas	MARLHES	10,75	MARLHES	10/05/2025
SALOT Bertrand	SAINT-MARCEL-DE-FELINES	15,68	SAINT-MARCEL-DE-FELINES	12/05/2025
GAEC LES MARIOLLES (TACHON François et Nicolas)	CHANGY	30,92	SAINT-BONNET-DES-QUARTS	15/05/2025
EARL DU MONTMEZARD (SECOND Cyril)	SAINT-MARTIN-LESTRA	0,8	SAINT-MARTIN-LESTRA	21/05/2025
GAEC DU MOUT (GEORGES Florence, Agathe et Vincent)	VETRE-SUR-ANZON	27,52	VETRE-SUR-ANZON	23/05/2025
CAMBRAY Adrien	BUSSY-ALBIEUX	66,04	BUSSY-ALBIEUX	24/05/2025
JUTHIER Trystan	MACLAS	3,24	MACLAS	24/05/2025
GAEC DU RACHET (DECLERIEUX Sébastien et Nicole, FARA Marion)	SAINT-CHAMOND	6,8	SAINT-CHAMOND	27/05/2025
MOSNIER Laurent	LES NOËS	9,59	LES NOËS	28/05/2025
GAEC DES VAURES (DESORME Catherine et Mathieu)	SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	12,73	SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, VALFLEURY	29/05/2025
GAEC RAVEZ GEORGES (GEORGES Bernard et RAVEZ Eric)	SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE	15,72	SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE	30/05/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
EARL FERME DU BOST (DECELLE Hervé)	SAINT-ROMAIN-LE-PUY	2	SAINT-ROMAIN-LE-PUY	30/05/2025
GUILLOT Loïc	BUSSIERES	0,64	BUSSIERES	03/06/2025
EARL CAVE VERDIER LOGEL (LOGEL Julie et Odile, GILLIER Maxime)	MARCILLY-LE-CHATEL	2,43	MARCILLY-LE-CHATEL	03/06/2025
NABONNAND Gilles	SOUZY	5,01	CLEPPE	06/06/2025
SCEA DE LA COISE (BAYLE-FONTANAY Jordan et BERTHET Pierre)	CUZIEU	61,49	HOPITAL-LE-GRAND, CRAINTILLEUX, MONTROND-LES-BAINS, CUZIEU	10/06/2025
GAEC LA FERME DE LA CHARDIERE	BELLEGARDE-EN-FOREZ	20,72	BELLEGARDE-EN-FOREZ, SAINT-ANDRE-LE-PUY	10/06/2025
DECHAVANNE Yannick	BOEN	22,25	MARCILLY-LE-CHATEL	11/06/2025
GAEC KIRIEL (KIRIEL Edwige et Arnaud)	SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE	162,63	SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE, NOAILLY	12/06/2025
GAEC DE LA SAUVETE (THERIAS Julien, Eric, PALLANCHE Thierry et Clément)	SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE	6,99	SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE	13/06/2025
GAEC LA FERME DU FAY (GRATALOUP Philippe, Julien et François)	SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	8	SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	15/06/2025
GRANOTTIER Clément	MARCENOD	61,1	MARCENOD, GRAMMOND, CHATELUS, SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ	17/06/2025
PILON Jérôme	SALVIZINET	6,45	SALVIZINET	18/06/2025
PALLAY Franck	BARD	68,23	BARD	18/06/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
MEUNIER Jean	MAIZILLY	39,05	MARS, MAIZILLY	18/06/2025
CELLIER Fabien	SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE	4,89	SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE	20/06/2025
BLACHON Pierre	SAINT-PAUL-DE-VEZELIN	3,51	SAINT-LAURENT-ROCHEFORT, VEZELIN-SUR-LOIRE	21/06/2025
DUBOUIS Véronique	BELMONT-DE-LA-LOIRE	9,8	BELMONT-DE-LA-LOIRE	21/06/2025
LAFORÉ Quentin	COMMELLE-VERNAY	91,84	PRADINES, COUTOUVRE, NOTRE-DAME-DE-BOISSET, MONTAGNY, SAINT-VINCENT-DE-BOISSET	21/06/2025
BRUEL Antoine	CHIRASSIMONT	17,44	CHIRASSIMONT	24/06/2025
CHAIZE Edouard	SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE	173,62	PARIGNY, CHANGY, SAINT-CYR-DE-FAVIERES, LE COTEAU	26/06/2025
DUBOEUF Maxime	CHEVRIERES	32,57	CHAMBOEUF, SAINT-MEDARD-EN-FOREZ, VEAUCHE, CHEVRIERES, RIVAS	28/06/2025
SCEA DOMAINE DE LA RESERVE (CONDAMIN Carole et Christian)	SAINT-ETIENNE-LE-MOLARD	69,51	CHATEAUNEUF, SAINT-ETIENNE-LE-MOLARD	28/06/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de **la Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
LAFORET Quentin	COMMELLE-VERNAY	91,84	PRADINES, COUTOUVRE, NOTRE-DAME-DE-BOISSET, MONTAGNY, SAINT-VINCENT-DE-BOISSET	26/05/2025
XHEMAL Alice	UNIEUX	26,7	SAINT-FERREOL-D'AUROURE (43), FRAISSES	03/06/2025
EARL Damien CHARTIER	JARNOSSE	5,36	COUTOUVRE, JARNOSSE	10/06/2025
GAEC DE PRASSAINT	SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	11,93	SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, VALFLEURY	16/06/2025
BAUD Sylvain	SAINT-ETIENNE (SAINT-VICTOR-SUR-LOIRE)	25,09	SAINT-ETIENNE (SAINT-VICTOR-SUR-LOIRE)	26/06/2025

Ces décisions d'autorisation peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus total ou partiel d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de **la Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Commune(s) des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC DES HAUTS DE BEJURE	PRADINES	9,16	0,29	MONTAGNY	26/05/2025
HERMANN Ludovic	PRADINES	5,49	0		03/06/2025
MINOT Christian	LA GRESLE	15,45	10,09	LA GRESLE	10/06/2025
EARL DE BICOURY	MARCENOD	11,93	0		16/06/2025
CARIE Jean-Philippe	SAVIGNEUX	9,08	0		24/06/2025
FREYCENON Laurent	ROCHE-LA-MOLIERE	25,09	0		26/06/2025

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de leur mise à disposition à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de **la Loire** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt et par délégation,
Le directeur régional adjoint

Guillaume ROUSSET